



regard sur l'acte

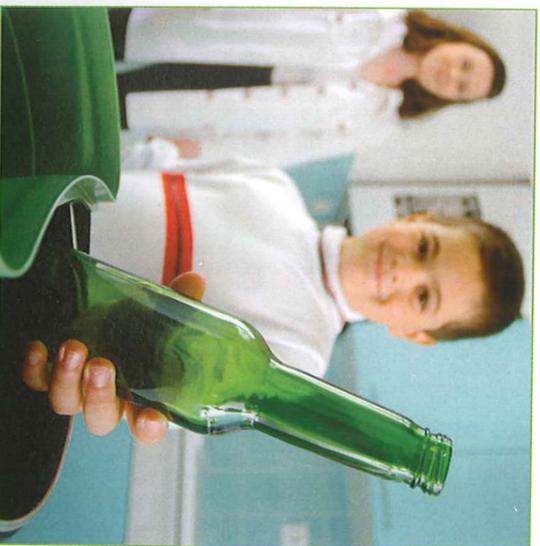
Triez... pour payer moins : la CASA site pilote en France

■ Quatre collectivités, dont la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, ont été retenues à l'échelon national pour expérimenter la mise en place de la « redevance incitative ». Explications

Parmi les taxes dues par le citoyen-consommateur, s'il en existe une qui n'est pas équitable du tout c'est bien la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisqu'elle ne tient pas compte des quantités de déchets produits par les ménages.

Essentiellement calculée selon des barèmes mis en place par les collectivités au regard de leurs besoins, elles font fi des gaspillages des uns et des tentatives de tri des autres afin d'alléger les tonnages collectés... 93 000 tonnes par an sur le territoire de la CASA, soit-dit en passant, sans compter les 3 500 tonnes d'emballages, les 3 900 tonnes de journaux, les 4 700 tonnes de verre et les 15 000 tonnes d'encombrants.

D'où l'idée émise à l'issue du Grenelle de l'environnement de mettre en vigueur une « redevance incitative », obligatoire en 2015. La règle du jeu est simple et beaucoup plus juste : on jette peu on paie peu ; on jette plus on paie plus. Il n'y a pas meilleur encouragement au tri sélectif ! Simple dans sa conception, la mesure est, on l'imagine aisément, complexe à mettre en place d'où



Le tri... un acte écocitoyen bientôt récompensé par la mise en vigueur de la « redevance incitative »

L'expérimentation progressive du système dans quatre collectivités pilotes en France, dont la CASA choisie tant pour la diversité de son type d'habitat, de l'urbain au rural, que pour les pics de collecte en saison ou que pour les efforts – et les résultats ! - fournis d'ores et déjà en matière de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Orchestrée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la mise au point du système de « redevance incitative » commencera dès 2010 sur le territoire des 16 communes de la CASA, la nouvelle facturation ne devant pas intervenir toutefois avant 2013. A l'état des lieux et au diagnostic, succéderont, en 2011, trois études (technique, financière, sociologique et comportementale), l'installation de nouveaux bacs, en 2012, précédant la mise en production en 2013.

Quant à l'aspect technique de la collecte, il reste encore à peaufiner même si l'on semble devoir s'orienter vers l'utilisation de bacs « intelligents » avec puces intégrées pour peser et personnaliser ces poubelles du troisième millénaire. ■

Déchets... Le développement durable tous azimuts

■ Réduire les déchets à la source : tri, compostage, campagnes de sensibilisation... La CASA multiplie les actions pour une gestion durable des déchets.



Dans le prolongement de la démarche initiée en début d'année, la CASA optimise son mode de collecte sélective en supprimant, à terme, les sacs plastiques au bénéfice de bacs. Ainsi, les communes d'Antibes Juan-les-Pins et Vallauris Golfe-Juan vont être, début 2010, progressivement équipées de bacs jaunes « emballages ménagers » pour l'habitat individuel.

A cette occasion, une nouvelle signalétique « consignes de tri » (voir ci-dessous) intègre les dernières modifications intervenues dans le recyclage des matières plastiques. Ces dernières constituent, par ailleurs, le fil rouge de l'opération « le plastique, j'le recycle », lancée en 2009 et que la CASA va pérenniser, courant 2010, par de nouvelles actions, particulièrement

en direction des publics scolaires.

Selon la même logique de réduction des déchets à la source, la CASA poursuit son action de mise à disposition de composteurs individuels pour le recyclage des matières organiques. Pour connaître les modalités de réservation, contactez le service Gestion des Déchets au 04 89 87 72 18. ■



Emballages à recycler **Recyclable packaging** **Imballaggi da riciclare**



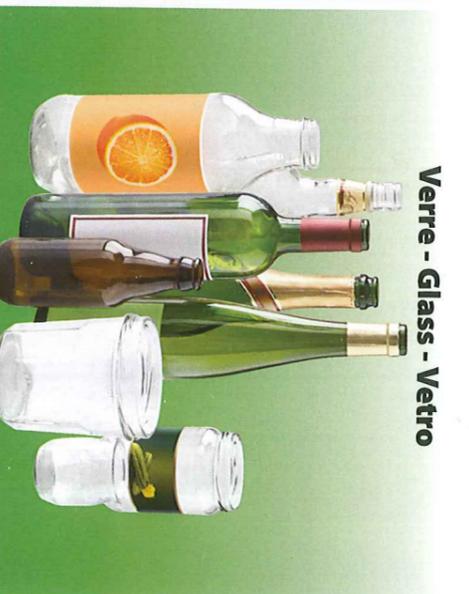
Not recyclable **Non recyclés** **Non riciclati**



Papier à recycler **Carta da riciclare** **Recyclable paper**



Not recyclable **Non recyclés** **Non riciclati**



Verre - Glass - Vetro



Not recyclable **Non recyclés** **Non riciclati**